

Entre l'Église et les citoyens, les hostilités sont dès lors incessantes. En 1300, nous voyons les citoyens faire incursion sur les terres possédées par le Chapitre à Civrieux et à Saint-Genis-Laval (1). Le Saint-Siège essaya vainement de convoquer à Rome des délégués de chaque parti ; la citation qui fut lue en son nom aux habitants de Lyon demeura sans résultat (2).

En 1304, les hostilités subsistent encore ; le Lyonnais est frappé d'interdit (3).

En 1305 enfin un traité de paix est passé entre les citoyens et l'archevêque. Le Chapitre fut exclu de cet accord (4).

Mais pourquoi insisterions-nous plus longuement sur les luttes soutenues par l'Église contre les citoyens ? Leur histoire se confond, en effet, à partir du *xiv^e* siècle, avec l'histoire même des agissements de la royauté à Lyon dont il nous reste à nous occuper.

(1) *Arch. dép. du Rhône*, cote de l'*Inventaire* : Arm. Abram, vol. 3, n° 7. La pièce correspondant à cette cote est perdue. Mais nous nous sommes assuré (à diverses reprises) qu'on pouvait, dans de semblables cas, s'en rapporter à l'*Inventaire*.

(2) *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram, vol. 13, n° 11.

(3) 3 janvier 1304. Bulle de Benoît XI suspendant l'interdit et citant à Rome l'archevêque, le Chapitre et les citoyens. — *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abel, vol. 21, n° 10.

(4) Nous parlerons ailleurs plus longuement de ce traité.